
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.18PR
concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 234'500.--
pour la rénovation des installations des sources du Cossaux
et des réservoirs du Montéla et de Beauregard**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 18 juin 2014.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Louisa DIAZ, Hélène GRAND, Steves BUCHS, Patrice PITTORI (remplaçant Daniel BURDET), Philippe GRUET, Nuri HAJDARI, Nicola SCHIRINZI et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, municipale, ainsi que de Messieurs Philippe GENDRET, André FAVRE et Olivier FLÜCKIGER du Service des Energies. Nous les remercions pour leurs explications techniques claires, compétentes et soigneusement préparées.

Le présent préavis porte sur trois projets d'entretien/rénovation de notre approvisionnement en eau :

- 1) *Sources du Cossaux* : le système de traitement de l'eau n'est plus conforme aux normes de sécurité, ni du côté de sa manutention, ni du côté de la qualité de l'eau. Le SEY nous propose, à un prix bien raisonnable, une modernisation éprouvée du système de traitement, qui nous garantit à moyen terme un approvisionnement en eau de qualité.
- 2) *Réservoir du Montéla* : le revêtement de protection intérieur du béton doit être remis en état, afin de « sauvegarder » la structure en béton armé de la cuve. Le SEY nous propose un travail essentiel et bien ciblé, pour sauvegarder la substance et remettre l'intérieur quasiment à neuf.
- 3) *Réservoir de Beauregard* : la rénovation de l'étanchéité de son toit plat s'impose. Le SEY nous propose de profiter de l'occasion pour supprimer les restes d'une ancienne cheminée d'aération et de bétonner ce passage, afin de sécuriser le réservoir. Il va de soi que la ferblanterie sera remplacée et/ou adaptée où il le faut.

Conclusions :

Vu la présentation impeccable des travaux à exécuter ainsi que les réponses pertinentes à toutes nos questions, après brève délibération et au vu de ce qui précède, la commission vous propose à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis PR14.18PR tel que présenté par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 20 août 2014

Walter Muller